Renforcement des capacités commerciales

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a eu lieu en juillet 2009, a témoigné de la volonté intacte d'aider les pays en développement à utiliser le commerce comme vecteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté.
Les initiatives en matière de renforcement des capacités et l'Aide pour le commerce ont été au nombre des principaux thèmes de discussion du Comité du commerce et du développement. L'OMC a organisé quelque 460 activités d'assistance technique liée au commerce durant l'année.

Commerce et développement 106

Petites économies 107

Pays les moins avancés 107

Cadre intégré renforcé pour les PMA 109

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce 110

Aide pour le commerce 112

Deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce 114

Coopération technique et formation 116

Renforcement des capacités commerciales

Contexte
Le Comité du commerce et du développement (CCD) est le point focal pour la coordination de toutes les activités de l'OMC dans le domaine du commerce et du développement. Il s'occupe de diverses questions relatives au développement, telles que la coopération technique, la formation et les notifications au titre de la Clause d'habilitation, qui autorise les Membres développés à accorder un traitement plus favorable aux pays en développement.

Commerce et développement

Les initiatives en matière de renforcement des capacités, l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) et l'initiative Aide pour le commerce ont été quelques-unes des questions importantes examinées en 2009 par le Comité du commerce et du développement et par son sous-comité des PMA.

Le Comité du commerce et du développement a tenu cinq sessions ordinaires formelles en 2009, ainsi que deux sessions spécifiques consacrées à l'examen des notifications d'accords commerciaux régionaux (ACR) au titre de la Clause d'habilitation. À ses sessions ordinaires, il a examiné des notifications concernant l'accès aux marchés pour les pays en développement et les pays les moins avancés, la transparence des accords commerciaux préférentiels, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA et la participation des pays en développement au système commercial multilatéral. Le Comité a également examiné les activités d'assistance technique de l'OMC.

Le rapport de la 42ème session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international (ITC) a été présenté au CCD. Le Groupe consultatif commun est l'organe de prise de décisions de l'ITC, qui est l'organisme de promotion du commerce pour les pays en développement parrainé conjointement par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Notifications au titre de la Clause d'habilitation
En 2009, le Comité a examiné des notifications présentées par la Norvège, l'Union européenne (UE), la Suisse et les États-Unis au titre de la Clause d'habilitation concernant leurs schémas SGP (système généralisé de préférences). Ces schémas SGP sont des programmes unilatéraux mis en place par les pays développés qui accordent des droits préférentiels aux importations en provenance de pays en développement.

À ses sessions spécifiques, le Comité a examiné l'Accord de libre-échange entre le Pakistan et Sri Lanka portant sur le commerce des marchandises et l'Accord de rapprochement économique entre le Pakistan et la Malaisie portant lui aussi sur le commerce des marchandises. Une notification concernant l'Accord commercial préférentiel conclu entre le Chili et l'Inde a été présentée et sera examinée à une session spécifique en 2010.

Le Comité a également examiné des questions concernant la modification relative à la notification de l'Union douanière du Conseil de coopération du Golfe, présentée initialement au titre de l'article XXIV du GATT, visant à ce qu'elle soit présentée au titre de la Clause d'habilitation. Le Comité est en outre convenu que les ACR notifiés au titre de la Clause d'habilitation auxquels étaient parties des pays non Membres de l'OMC seraient examinés selon les mêmes procédures que celles qui étaient utilisées pour l'examen des ACR auxquels participaient uniquement des Membres de l'OMC. Trois accords de ce type ont été notifiés au CCD : l'Accord de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA), l'Accord Inde-Bhoutan et l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (PICTA).

Accords commerciaux préférentiels
Les proposants d'un mécanisme pour la transparence des accords commerciaux préférentiels – Brésil, Chine, États-Unis et Inde – ont distribué, en novembre 2009, un projet de proposition révisé qui a été examiné plus avant par le Comité. Dans son rapport au Conseil général en décembre 2009, le Président a indiqué que de nouvelles consultations étaient nécessaires et a demandé d'accorder au Comité un nouveau délai supplémentaire jusqu'en juillet 2010 pour examiner la question et faire rapport en vue d'une action appropriée.

Accès en franchise de droits et sans contingent pour les PMA
L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA reste un point permanent de l'ordre du jour du CCD. Au titre de ce point, l'Inde a donné des renseignements actualisés sur la mise en œuvre de son régime préférentiel de franchise de droits pour les PMA. La Suisse a présenté une nouvelle notification concernant son

schéma de préférences généralisées et l'UE a informé le Comité que son régime « Tout sauf les armes » prévoyait désormais un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits (à l'exception des armes et des munitions) en provenance de tous les PMA. Le CCD a également procédé au quatrième examen annuel de la mise en œuvre de la Décision de la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005 par laquelle les Membres de l'OMC développés et les pays en développement « qui se déclarent en mesure de le faire » se sont engagés à accorder un accès en franchise de droits et sans contingent pour la quasi-totalité des importations en provenance des PMA.

Coopération technique et formation
Les activités d'assistance technique et de formation de l'OMC (voir page 116) ont été examinées par le Comité, qui a pris note du Rapport annuel sur l'assistance technique et la formation pour 2008 et du Rapport sur l'audit de la coopération technique pour 2008. Le premier de ces rapports contient une description générale des activités menées en 2008 par l'OMC dans le domaine de l'assistance technique et de la formation et le second présente une évaluation de ces activités. Le CCD a adopté le Plan biennal d'assistance technique et de formation pour 2010 et 2011.

Petites économies

En 2009, le CCD a tenu deux sessions formelles spécifiques consacrées aux petites économies au titre du programme de travail initialement adopté à la Conférence ministérielle de Doha en 2001 afin « de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral ». Les PEV, qui sont majoritairement mais pas exclusivement des petits États insulaires, ne constituent pas un groupe défini à l'OMC, mais ils s'associent sur des questions spécifiques.

Le Secrétariat de l'OMC a établi un document mis à jour pour aider le CCD à suivre l'état d'avancement de l'examen des propositions faites par les petites économies vulnérables dans les organes de l'OMC et les groupes de négociation du Cycle de Doha compétents. Ces propositions portent sur les négociations de Doha, qui couvrent l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, les règles (y compris les subventions à la pêche) et la facilitation des échanges, ainsi que l'initiative Aide pour le commerce.

Le CCD a également examiné un rapport sur les activités qu'il a menées depuis 2005, lequel a ensuite été transmis au Conseil général puis à la septième Conférence ministérielle de l'OMC. Le CCD continuera de tenir des sessions spécifiques consacrées aux PEV afin de suivre l'évolution de la situation concernant les négociations de Doha et, si possible, d'adresser des recommandations au Conseil général.

Pays les moins avancés

Le Sous-Comité des pays les moins avancés a tenu trois réunions formelles en 2009. Les principaux sujets examinés étaient l'accès aux marchés pour les PMA, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce et l'accession des PMA à l'OMC.

Accès aux marchés pour les PMA
La question de l'accès aux marchés pour les PMA a été examinée à toutes les réunions du Sous-Comité. À titre de base pour l'examen annuel de l'accès aux marchés pour les produits originaires des PMA effectué par le Sous-Comité, le Secrétariat de l'OMC a fourni des renseignements actualisés sur les dernières évolutions du commerce et des conditions d'accès aux marchés pour les PMA, avec une section présentant en détail l'incidence de la crise économique mondiale sur le commerce pour les PMA.

Le Sous-Comité a également poursuivi l'examen des questions relatives à l'accès aux marchés pour les PMA dans le domaine du commerce des services, avec un exposé détaillé présenté par le Centre du commerce international (ITC) sur ses travaux en matière de commerce des services dans les PMA. Le Sous-Comité continuera de travailler pour que les PMA appréhendent mieux les différents aspects du commerce des services, l'objectif étant d'aider ces pays à participer efficacement aux négociations dans ce domaine.

Contexte
Le Comité du commerce et du développement, réuni en session spécifique, est responsable de la supervision du Programme de travail sur les petites économies et suit l'état d'avancement de l'examen des propositions faites par les petites économies vulnérables (PEV) dans différents organes de l'OMC et dans les groupes de négociation du Cycle de Doha.

Renforcement des capacités commerciales

Contexte

Le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) examine les questions et préoccupations spécifiques des PMA à l'OMC. Sur les 49 pays désignés comme PMA par l'Organisation des Nations Unies, 32 sont Membres de l'OMC et 12 se trouvent à différents stades du processus d'accession. Adopté à la suite de la Conférence ministérielle de Doha en 2001, le programme de travail sur les PMA porte sur l'accès aux marchés, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce, l'accession des PMA à l'OMC et la participation des PMA au système commercial multilatéral. Le Sous-Comité suit également les travaux du Cadre intégré renforcé pour les PMA.

Assistance technique et renforcement des capacités

Le Sous-Comité suit régulièrement les activités d'assistance technique liée au commerce (ATLC) de l'OMC et d'autres initiatives en faveur du renforcement des capacités des PMA, comme le Cadre intégré renforcé (CIR) (voir page 109) et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) (voir page 110). Un aperçu des activités d'assistance technique et de formation de l'OMC à l'intention des PMA présenté par le Secrétariat montre que ces activités constituent 42% de l'assistance technique fournie aux pays en développement en 2008, ce qui prouve que les PMA restent la priorité. Le Sous-Comité poursuivra ses efforts afin d'évaluer les besoins particuliers des bénéficiaires de l'ATLC en matière de renforcement des capacités commerciales.

Le Sous-Comité a également assisté à des exposés présentés par le Directeur exécutif du Secrétariat du CIR, qui est devenu pleinement opérationnel en juillet 2009 (voir page 109), et par le Secrétariat du FANDC. En mai 2009, 21 dons du FANDC pour l'élaboration de projets avaient été approuvés pour les PMA, soit deux tiers du total, et les PMA bénéficiaient de 14 projets, soit près de 40% du montant total des projets financés par le FANDC.

Accession des PMA à l'OMC

En décembre 2009, 12 PMA (Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, République démocratique populaire lao, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Vanuatu et Yémen), représentant plus du tiers des négociations d'accession à l'OMC en cours, se trouvaient à différents stades du processus d'accession.

L'accession des PMA reste une question prioritaire de l'ordre du jour du Sous-Comité. En 2009, le Secrétariat a établi une note détaillée sur l'accession des PMA, dont l'examen a débouché sur l'organisation, en mai 2009, du premier «dialogue» jamais tenu entre les PMA accédants en tant que groupe et les Membres de premier plan de l'OMC. Le Sous-Comité a examiné un rapport consacré à ce dialogue et a en outre pris note du résultat d'une table ronde sur l'accession des PMA tenue au Cambodge en septembre 2009. Le dialogue se poursuivra dans le cadre du Sous-Comité en 2010.

Autres questions

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a présenté un rapport sur les résultats de la Conférence ministérielle des PMA tenue à Siem Reap (Cambodge) en novembre 2008. La Conférence ministérielle des PMA suivante, qui portait sur l'incidence de la crise financière mondiale sur les PMA, a eu lieu à Vienne en décembre 2009.

Le coordonnateur des PMA a présenté un rapport sur la réunion des Ministres du commerce des PMA, tenue à Dar es-Salaam (Tanzanie) en octobre 2009. La Déclaration de Dar es-Salaam adoptée à cette réunion expose la position des PMA dans différents domaines sur lesquels porte le Programme de Doha pour le développement et sert de base à la participation des PMA aux négociations en cours.

Le Président a informé le Sous-Comité que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aurait lieu en Turquie en 2011 et que les préparatifs avaient débuté. L'OMC apportera une contribution importante à cette conférence dans son domaine de compétence.

Cadre intégré renforcé pour les PMA

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des PMA est devenu effectivement opérationnel en 2009. À la fin de l'année, 47 PMA y participaient et le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR s'élevait à 90 millions de dollars EU. L'ampleur du soutien dont bénéficie ce cadre est apparue de manière très nette lors de la réunion consacrée au CIR qu'a organisée le Directeur général en marge de la septième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2009.

Le CIR n'est pas un nouveau mécanisme mais une version améliorée du Cadre intégré (CI) créé en 1997. Il est devenu effectivement opérationnel en 2009, prenant la suite dans le domaine de la mise en œuvre pour les 45 PMA qui participaient déjà au CI à la fin de 2008. En décembre 2009, 47 PMA (dont le Cap-Vert, qui a rejoint le CI alors qu'il était encore un PMA) se trouvaient à des stades différents du processus du CIR. Trente-cinq avaient achevé leur étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), dont l'objet est d'identifier les blocages et autres problèmes entravant l'expansion commerciale, tandis que d'autres actualisaient leur étude. Douze autres PMA étaient en pleine préparation de leur première EDIC.

En 2009, les travaux ont continué concernant la transformation du Conseil intérimaire du CIR, principal organe de prise de décisions, en un véritable bureau se concentrant davantage sur les questions stratégiques et moins sur la gestion quotidienne du CIR, qui relèvera du secrétariat du CIR. À la fin de l'année, le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR était passé à environ 90 millions de dollars EU. Dans ce contexte, les Ministres, réunis à la septième Conférence ministérielle de l'OMC, ont souligné qu'il était important que les donateurs continuent d'assurer un financement prévisible, plus que jamais nécessaire en période de crise économique, de manière à maintenir la capacité du CIR de répondre aux immenses attentes des PMA et de leurs partenaires de développement.

Le financement par le CIR prend la forme de deux «guichets» distincts, appelés catégorie 1 et catégorie 2. Les projets de la catégorie 1 (renforcement des capacités institutionnelles) sont destinés à améliorer les capacités des gestionnaires nationaux du CIR à gérer le processus du CIR dans leurs pays respectifs de façon à faire du commerce un élément central des stratégies nationales de développement. Les projets de la catégorie 2 (conçus pour promouvoir le renforcement des capacités et la réduction de la pauvreté à plus grande échelle) visent à fournir un financement-relais pour le lancement des activités qui, d'après l'EDIC, ont été jugées prioritaires dans la phase de «diagnostic». Les EDIC servent à évaluer les contraintes internes et externes entravant l'intégration d'un pays dans l'économie mondiale et à recommander les domaines dans lesquels l'assistance liée au commerce (y compris le renforcement des capacités de production et de l'infrastructure liée au commerce) et les mesures de politique générale peuvent aider le pays concerné à surmonter les obstacles potentiels.

À la fin de 2009, des projets de catégorie 1 pour dix PMA (Cambodge, Gambie, Lesotho, Libéria, Malawi, Ouganda, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sierra Leone et Yémen,) avaient été approuvés pour être financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR, tandis que d'autres étaient prévus (d'autres projets de la catégorie 1 pour le Burundi et la Zambie ont été approuvés au début de 2010). En outre, des projets en rapport avec les EDIC avaient été approuvés pour l'Afghanistan, le Bhoutan, la République démocratique du Congo, le Timor-Leste et le Togo, ce qui portait à 15 le nombre total de projets à la fin de 2009. Toujours en 2009, le Conseil intérimaire du CIR a établi des lignes directrices techniques et fiduciaires détaillées concernant la formulation des projets de la catégorie 2, lesquelles devraient commencer à être appliquées en 2010. Les projets de la catégorie 2 peuvent être financés par des groupes de donateurs bilatéraux, régionaux ou multilatéraux œuvrant dans le pays ou par le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR.

Renforcement des capacités commerciales

Contexte

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est la pierre angulaire des programmes d'assistance liée au commerce destinés spécifiquement aux pays les moins avancés (PMA). Il s'agit d'un partenariat international dans le cadre duquel les PMA unissent leurs efforts à ceux des six principales organisations participant au CIR (la Banque mondiale, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds monétaire international, l'OMC et le Programme des Nations Unies pour le développement), et à ceux des donateurs et d'autres partenaires de développement (comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). Le CIR a pour objectif de répondre aux besoins des PMA en matière de renforcement des capacités et de leur permettre de devenir des acteurs et des bénéficiaires actifs à part entière du système commercial multilatéral. S'appuyant sur le principe primordial de l'appropriation par les pays, le CIR est le principal mécanisme auquel les PMA peuvent recourir afin d'obtenir une assistance pour définir leurs priorités commerciales, intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement et présenter ces stratégies aux partenaires donateurs susceptibles de les financer et de les mettre en œuvre.

Dorothy Tembo, Directrice exécutive du Secrétariat du CIR, prenant la parole au cours du petit déjeuner de travail ministériel sur le Cadre intégré renforcé (1er décembre 2009).

Renforcement des capacités commerciales

Contexte
Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est une initiative conjointe de renforcement des capacités et de coopération technique visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales et, ainsi, à s'assurer et/ou conserver un accès aux marchés. Établi en août 2002 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC, le FANDC est un partenariat financé par des contributions volontaires versées à un Fonds d'affectation spéciale. L'OMC assure le secrétariat.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Depuis 2002, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a pris de l'ampleur en termes de participation comme de financement. Plusieurs organisations, y compris le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que des donateurs et pays en développement participent au Fonds. De 300 000 dollars EU apportés en 2003 par la Banque mondiale et l'OMC à titre de fonds de départ, le financement s'est accru pour atteindre 5 millions de dollars EU en 2009, avec 16 autres donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale depuis la création du FANDC.

En 2009, le FANDC a adopté un nouveau Plan de fonctionnement pour 2010 et 2011 axé sur la coordination et la diffusion de renseignements, l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Ce plan vise tout particulièrement à aider les pays en développement à transformer leurs besoins sanitaires et phytosanitaires (SPS) en propositions concrètes et entièrement budgétées. Il insiste également sur le rôle du Fonds en tant que cadre de coordination et point de référence pour les bonnes pratiques en matière de fourniture et de réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS.

Dans le contexte de ses travaux sur la coordination et la diffusion de renseignements, le Fonds a organisé deux manifestations mondiales en 2009 :

- Un séminaire organisé conjointement par le FANDC et la Banque mondiale sur « Le changement climatique et le commerce des produits agricoles : risques et solutions » à Washington, D.C. les 22 et 23 septembre a permis de sensibiliser les donateurs et les pays en développement à l'importance de tenir compte du changement climatique dans leurs programmes d'assistance technique dans le domaine SPS.
- Un atelier sur le recours à l'analyse économique pour éclairer la prise de décisions dans le domaine SPS, organisé par le FANDC en marge de la réunion du Comité SPS qui s'est déroulée à Genève le 30 octobre, a été l'occasion de débattre des coûts et avantages des investissements dans le renforcement des capacités SPS, ainsi que du rôle et de l'utilisation de différentes méthodes d'analyse économique.

En collaboration avec l'OCDE, le FANDC a entamé des travaux concernant des indicateurs de performance SPS dans le contexte d'un suivi et d'une évaluation plus rigoureux de l'aide publique au développement (APD).

Des contacts ont été noués avec le Mécanisme pour la facilitation des échanges établi récemment par la Banque mondiale dans le but d'étudier plus avant le lien entre mesures SPS et facilitation des échanges, ainsi que les relations avec diverses autres organisations et initiatives travaillant au renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux.

Un film produit par le FANDC, intitulé « Un commerce sécurisé – protéger la santé, promouvoir le développement », illustre les difficultés que rencontrent les pays en développement pour assurer la sécurité de leurs produits, les avantages qu'il y a à assurer cette sécurité et l'assistance disponible dans ce domaine.

Au niveau régional, le FANDC a organisé, à Nairobi (13-16 juillet) et à Bamako (20-23 juillet), deux ateliers de «formation des formateurs» à l'intention des fonctionnaires chargés des questions SPS de sept communautés économiques régionales africaines. Il a également demandé une étude et une analyse exploratoires des mécanismes de coordination SPS existants en Afrique sur les plans régional et national, y compris des recommandations sur la manière de renforcer la coordination SPS sur le terrain entre les divers intervenants.

En outre, le FANDC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont organisé une réunion à Bamako, les 29 et 30 septembre, lors de laquelle les participants sont convenus d'une approche coordonnée mobilisant toutes les parties prenantes pour lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest et ont adopté un plan d'action régional. Les efforts déployés pour mobiliser des fonds afin de lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest se poursuivront en 2010.

Collaboration avec le Cadre intégré renforcé

La participation du FANDC à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets a accru la coordination entre les pays. La collaboration avec le Cadre intégré renforcé (CIR) s'est intensifiée (voir page 109). Sur les six dons du FANDC pour l'élaboration de projets (DEP) utilisés en 2009, cinq faisaient suite à l'identification de questions SPS dans des études diagnostiques sur l'intégration du commerce menées dans le cadre du CIR.

Le FANDC a atteint son objectif de financement de 5 millions de dollars EU en 2009. Il a financé sept dons pour l'élaboration de projets et huit pour la réalisation de projets, portant ainsi le nombre total de DEP et de projets qu'il a financés à 38 et 41, respectivement, à la fin de 2009. Dans l'ensemble, le Fonds a consacré 54 % des ressources pour la réalisation de projets dans les pays les moins avancés et à d'autres pays à faible revenu. 57 % du total des projets du FANDC et des DEP ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne, 13 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes et 11 % à l'Asie. En outre, 14 % des projets et des DEP peuvent être classés comme étant de portée mondiale (voir la figure 1).

Figure 1: Projets et dons pour l'élaboration de projets du FANDC (nombre)

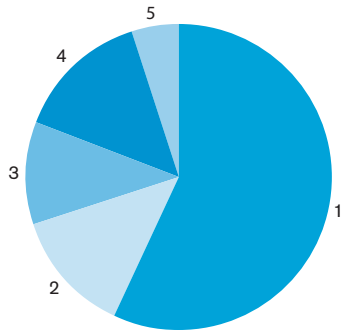

1	Afrique subsaharienne	57%
2	Amérique latine et Caraïbes	13%
3	Asie	11%
4	Projets mondiaux	14%
5	Autres	5%

Aide pour le commerce

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a eu lieu les 6 et 7 juillet 2009, a mis en lumière les progrès substantiels et mesurables accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative. Depuis son lancement, cette initiative a permis de mieux faire prendre conscience des besoins des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et du soutien dont ils ont besoin pour pouvoir tirer parti de l'expansion des échanges et réduire la pauvreté. Plus récemment, grâce aux ressources croissantes apportées par les donateurs, le programme Aide pour le commerce s'est concentré sur la mise en œuvre efficace des projets, en particulier au niveau régional. La détérioration des perspectives économiques mondiales en 2009 a accru l'intérêt que revêt l'Aide pour le commerce pour les pays en développement.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et Pascal Lamy en conversation pendant le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce en juillet 2009.

Activités en 2009

En 2009, le Comité du commerce et du développement (CCD) a tenu quatre sessions formelles consacrées à l'Aide pour le commerce. Ces réunions ont essentiellement porté sur le cadre de suivi et d'évaluation de l'initiative, les préparatifs du deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, les résultats et priorités qui se sont dégagés de ce deuxième examen, les débats tenus ultérieurement au Conseil général sur l'Aide pour le commerce, dans le cadre desquels le Directeur général a présenté la feuille de route pour 2009 concernant l'Aide pour le commerce (voir ci-après), et l'élaboration du programme de travail pour 2010-2011 concernant l'Aide pour le commerce.

Les banques régionales de développement ont participé activement aux réunions du CCD et ont à cette occasion donné des informations sur les manifestations organisées dans le cadre de l'Aide pour le commerce hors de Genève, à savoir deux examens nationaux tenus à Lima (Pérou) le 3 mars 2009 et à San Pedro Sula (Honduras) le 4 mai 2009, l'examen régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes organisé à Montego Bay (Jamaïque) les 7 et 8 mai 2009 et la réunion régionale des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui s'est déroulée à Siem Reap (Cambodge) les 28 et 29 mai 2009.

Tenu les 6 et 7 avril 2009 à Lusaka (Zambie), l'examen du Corridor Nord-Sud, auquel ont pris part le COMESA (Marché commun d'Afrique orientale et australe), la CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est) et la CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe), a permis de réunir plus de 1 milliard de dollars EU sous la forme d'engagements de financement de la part des partenaires de développement afin de moderniser les infrastructures routière, ferroviaire et portuaire et de financer d'autres mesures de facilitation des échanges transfrontières. D'autres organisations internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont également présenté leurs activités respectives en rapport avec l'Aide pour le commerce.

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a eu lieu les 6 et 7 juillet 2009, a été l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis le premier Examen global tenu en novembre 2007 et d'insister sur la manière dont l'Aide pour le commerce était mise en œuvre sur le terrain (voir page 114). Les succès remportés par cette initiative font l'objet d'une nouvelle publication établie conjointement avec l'OCDE. Intitulée *Panorama 2009 de l'Aide pour le commerce : entretenir l'élan*, cette publication passe en revue les tendances et propose une analyse exhaustive des donateurs et des destinataires des financements. Elle aborde en outre la dimension régionale de l'Aide pour le commerce et s'arrête sur trois exemples concrets de projets transfrontières menés au titre de cette initiative.

Lors des débats qui ont ensuite eu lieu au Conseil général, le 28 juillet 2009, sur l'Aide pour le commerce, le Directeur général a indiqué que les points suivants étaient considérés comme des éléments prioritaires des futurs travaux : renforcer la dimension régionale de l'Aide pour le commerce, maintenir le rythme des engagements après 2010, renforcer le rôle du secteur privé et évaluer l'incidence des interventions réalisées dans les pays en développement au titre de l'Aide pour le commerce. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement.

Par conséquent, au second semestre 2009, le CCD a élaboré un programme de travail pour 2010-2011 concernant l'Aide pour le commerce conçu pour contribuer à atteindre ces objectifs et maintenir cette initiative sur le devant de la scène internationale. Publié en novembre 2009 sous la responsabilité du Président du Comité, ce programme de travail souligne que l'Aide pour le commerce contribue de manière importante à favoriser la reprise après le ralentissement de l'économie mondiale et à faire en sorte que les pays en développement tirent pleinement parti de l'aboutissement du Cycle de Doha.

Dans la perspective d'un troisième Examen global de l'Aide pour le commerce en 2012, une série d'activités sera organisée sur les questions suivantes : poursuivre la mobilisation des ressources ; intégrer les priorités commerciales dans les plans économiques et de développement nationaux et régionaux ; renforcer la dimension régionale, tout particulièrement en accordant aux banques de développement, aux communautés économiques régionales et aux donateurs bilatéraux un plus grand rôle dans l'élaboration de projets régionaux ciblés ; mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre effective des projets menés au titre de l'Aide pour le commerce, y compris grâce à la coopération Sud-Sud ou triangulaire, dans le cadre de laquelle deux pays forment un partenariat afin d'apporter une assistance technique à un troisième ; continuer à perfectionner les mécanismes d'évaluation et de suivi afin de se concentrer sur l'impact de l'Aide pour le commerce ; et renforcer le dialogue avec le secteur privé.

Renforcement des capacités commerciales

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce a mis en lumière les progrès notables réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative.

Aide pour le commerce

Deuxième Examen global

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce qui s'est tenu les 6 et 7 juillet 2009 a été l'occasion de donner une nouvelle impulsion à l'ambitieux mandat concernant l'Aide pour le commerce, convenu lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005. Organisé en pleine crise financière, cet examen a témoigné de la volonté intacte d'honorer les engagements pris pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à utiliser le commerce comme vecteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cette volonté a été soulignée par les nouvelles promesses d'Aide pour le commerce faites par la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Ouvrant la réunion de deux jours, à laquelle ont assisté des dirigeants d'institutions financières internationales et d'organisations internationales, des ministres et d'autres personnalités, le Secrétaire général de l'ONU a insisté sur le rôle important que pouvait jouer l'Aide pour le commerce pour contribuer à favoriser la reprise après la crise financière et économique. M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a déclaré que l'Aide pour le commerce tenait sa promesse de nous faire passer du possible au concret.

L'élément central de cet Examen a été le rapport publié conjointement par l'OCDE et l'OMC et intitulé *Panorama 2009 de l'Aide pour le commerce : entretenir l'élan*, qui décrit les succès remportés jusque-là par l'initiative. Ce rapport indiquait qu'un nombre croissant de pays en développement faisaient une grande place au commerce dans leurs stratégies de développement. Les donateurs augmentaient les ressources qu'ils fournissaient pour renforcer les capacités commerciales dans des domaines tels que la politique, les institutions ou l'infrastructure, et les pays en développement coopéraient également de plus en plus activement concernant des projets exécutés à l'échelle régionale. Quatre-vingt-huit pays en développement ont participé à l'exercice de suivi réalisé pour élaborer le rapport, ce qui témoigne de l'appropriation grandissante de l'Aide pour le commerce par les pays auxquels cette initiative s'adresse.

L'Aide pour le commerce a augmenté de 10% par an de 2005 à 2007 ; si l'on y ajoute les aides non assorties de conditions libérales accordées par les institutions financières internationales, le montant total a presque doublé et ce, comme l'a souligné M. Lamy, sans pour autant entraîner une diminution des ressources consacrées à d'autres priorités de développement telles que la santé, l'éducation ou l'environnement. Lors de cette réunion, et malgré la conjoncture économique mondiale difficile, les donateurs ont réaffirmé leurs engagements en matière de financement de l'Aide pour le commerce, voire les ont augmentés. De nouveaux engagements ont été annoncés par la France (850 millions d'euros à compter de 2010), le Japon (12 milliards de dollars EU au total pour 2009-2011), les Pays-Bas (550 millions d'euros) et le Royaume-Uni (1 milliard de livres sterling par an pour 2010-2012).

Les débats animés entre les représentants des milieux du commerce et du développement du monde entier ont permis de mieux se rendre compte des difficultés que rencontrent les pays en développement, en particulier les PMA, ainsi que des possibilités d'utilisation de l'Aide pour le commerce afin de favoriser la croissance. Des séances distinctes consacrées au corridor Nord-Sud COMESA-CAE-CDAA (projet mené conjointement par le Marché commun d'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe), à la sous-région du delta du Grand Mékong et à l'infrastructure et aux corridors d'intégration en Amérique latine ont été l'occasion de présenter des exemples concrets de ce qui pouvait être accompli grâce à l'Aide pour le commerce.

Malgré ces succès, le deuxième Examen global a également fait ressortir les possibilités d'amélioration de la mise en œuvre de l'initiative. Les participants à la réunion ont réaffirmé la nécessité d'augmenter les ressources consacrées à l'Aide pour le commerce et de veiller à ce que le commerce soit intégré dans les plans de développement. Il était nécessaire de perfectionner le suivi et l'évaluation et il convenait d'accroître la participation du secteur privé. Les participants ont également souligné l'importance de la dimension régionale et le rôle émergent de la coopération Sud-Sud. Dans ses observations finales, M. Lamy a déclaré que l'Aide pour le commerce était « un exemple concret de cohérence dans l'élaboration des politiques économique au niveau mondial ». Un partenariat mondial en matière d'aide pour le commerce a été établi.

Un partenariat mondial en matière d'aide pour le commerce a été établi.

Renforcement des capacités commerciales

Contexte
Le principal objectif du programme de renforcement des capacités commerciales de l'OMC est d'aider les pays bénéficiaires à faire face efficacement aux nombreux défis que pose le système commercial multilatéral. Le programme d'assistance technique liée au commerce (ATLC) de l'OMC contribue aux efforts entrepris au plan multilatéral pour améliorer la fourniture de l'Aide pour le commerce aux pays en développement et renforcer l'impact de cette initiative (voir page 112). Au sein du Secrétariat de l'OMC, l'ATLC est coordonnée par l'Institut de formation et de coopération technique. Ses activités («produits») comprennent la formation en ligne, des cours de formation au niveau mondial et régional, des programmes universitaires et des séminaires et ateliers organisés aux niveaux régional et national.

Coopération technique et formation

La conception et la fourniture de l'assistance technique et de la formation ont connu une période de transition en 2009. Une nouvelle stratégie et une nouvelle vision ont été définies; si elles n'ont été que partiellement prises en considération dans la mise en œuvre des activités en 2009, elles sont présentées de manière plus détaillée dans le plan d'assistance technique 2010-2011 établi au cours de l'année. Étant donné que les programmes d'assistance technique de l'OMC sont déterminés par la demande, ce plan met à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan biennal (2008-2009) et introduit des changements visant à améliorer le contenu et la fourniture.

Tout d'abord, l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) du Secrétariat de l'OMC a fait l'objet d'une restructuration destinée à renforcer sa capacité de concevoir et d'exécuter un programme d'assistance technique efficace. Cette restructuration a permis de renforcer sa capacité de communication avec les bénéficiaires de toutes les régions et d'accroître le rôle de coordonnateur des activités de renforcement des capacités liées au commerce que joue l'OMC dans son domaine de compétence et de responsabilité, à savoir aider les Membres de l'Organisation à mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre du système commercial multilatéral et renforcer leurs capacités institutionnelles pour faire face aux difficultés qu'ils y rencontrent. Ces efforts en matière de renforcement des capacités font partie d'un objectif plus vaste et d'initiatives plus générales dans le contexte de l'Aide pour le commerce (voir page 112).

Ensuite, une nouvelle vision de la fourniture de l'assistance technique liée au commerce a été élaborée, qui vise à renforcer durablement les capacités et à accroître l'efficacité et l'impact du programme. La nouvelle approche adoptée fait fond sur la notion d'apprentissage progressif. En outre, la formation en ligne servira à fournir tous les produits de formation. Ces changements contribueront à un renforcement durable des capacités tant humaines qu'institutionnelles, en consolidant les liens entre les programmes et en faisant en sorte que la fourniture de l'assistance technique soit cohérente et rentable.

Le renforcement de la coopération et des relations avec les institutions régionales partenaires continue d'être une priorité pour le Secrétariat de l'OMC. Cette approche régionale est compatible avec l'approche suivie dans le cadre de l'Aide pour le commerce, qui bénéficie du soutien du programme d'assistance technique. L'objet de ce programme étant de compléter le travail des donateurs bilatéraux et d'autres organismes actifs dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce, la coordination des programmes d'assistance technique occupe une place de plus en plus importante.

Le Secrétariat poursuit ses programmes de vulgarisation, y compris son travail avec les parlementaires, le secteur privé, les chercheurs et les universités. Les efforts constants pour renforcer la coordination et promouvoir l'efficacité ont abouti au lancement en 2009 d'un nouveau programme de chaires de l'OMC, qui prévoit un appui spécifique pour les activités d'enseignement, de recherche et de vulgarisation menées par les universités et instituts de recherche dans les pays en développement (voir page 129).

Aperçu des activités
En 2009, l'OMC a organisé au total quelque 460 activités d'assistance technique (voir le tableau 1), dont certaines à Genève et d'autres dans les pays membres et dans les régions. La plupart de ces activités ont été organisées en partenariat avec d'autres organisations internationales. Des cours régionaux de politique commerciale d'une durée de trois mois ont eu lieu au Bénin pour l'Afrique francophone, au Swaziland pour l'Afrique anglophone, à Singapour pour la région Asie-Pacifique et en Jamaïque pour les Caraïbes.

Diverses activités d'assistance technique de niveau mondial ont eu lieu à Genève, y compris les «Semaines de Genève». Organisées deux fois par an, ces manifestations d'une semaine s'adressent aux représentants d'une trentaine de Membres de l'OMC et observateurs sans représentation à Genève. Les représentants y sont informés de l'évolution des négociations de Doha en cours et d'autres activités de l'OMC et ont la possibilité d'assister aux réunions des différents conseils et comités de l'OMC et de s'entretenir avec le Secrétariat de l'Organisation et les groupements régionaux de Membres de l'OMC. Parmi les autres manifestations organisées à Genève, un atelier sur les notifications concernant l'agriculture a eu lieu en

septembre 2009, qui visait à contribuer à renforcer les capacités en matière d'établissement et d'examen des notifications au titre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.

Activités par région

Le programme d'assistance technique est plus particulièrement axé sur l'assistance aux pays africains et aux pays les moins avancés (PMA), dont l'intégration dans le système commercial multilatéral reste une priorité pour l'OMC. De ce fait, la plupart des activités en 2009 ont été organisées en Afrique – 67 activités nationales, soit 36% du total des activités nationales, et 36 activités régionales, soit 32% des activités menées dans les régions.

Cinquante-huit activités nationales et 28 activités régionales ont été organisées en Asie et dans le Pacifique, 23 activités nationales et 13 activités régionales dans la région de l'Amérique latine, 27 activités nationales et régionales en Europe centrale et orientale, en Asie centrale et dans le Caucase, 26 activités nationales et régionales et conférences dans les pays arabes et du Moyen-Orient et 21 activités nationales et régionales dans la région des Caraïbes. La ventilation exacte des activités par région est indiquée dans le tableau 1.

Les PMA ont bénéficié de près de 45% des activités d'assistance technique en 2009. Il s'agit notamment des activités nationales et régionales auxquelles des PMA ont participé. En outre, d'autres produits ont été spécialement conçus pour les PMA, ou visent en priorité ces pays, comme le Cadre intégré renforcé (voir page 109), les cours d'introduction de trois semaines destinés aux PMA, le programme des Centres de référence (réseau de centres permettant d'avoir accès à toutes les informations sur l'OMC pertinentes), le Programme de stages des Pays-Bas (programme s'adressant à de jeunes fonctionnaires qui passent jusqu'à dix mois à l'OMC) et le Programme de stages dans les missions (programme de stages d'une durée de dix mois à l'intention des missions à Genève).

Au total, 111 activités ont été organisées au niveau régional, 66 au niveau mondial et 185 au niveau national afin de répondre à la demande continue d'activités de formation nationales. La plupart des activités organisées au niveau national portaient sur des aspects de certains Accords de l'OMC.

Financement du programme d'assistance technique liée au commerce

Si le versement des financements fournis par des donateurs au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement s'est quelque peu amélioré, il reste difficile de faire en sorte que ces financements arrivent sur les comptes en temps utile et de façon adéquate et prévisible. Par exemple, le programme d'assistance technique a dû remettre au printemps 2009 les coûteux séminaires régionaux initialement prévus en début d'année, dans l'attente d'un financement. Le programme est toujours financé principalement par les contributions volontaires que versent les Membres de l'OMC au Fonds global d'affectation spéciale.

Figure 2: Assistance technique liée au commerce par région en 2009

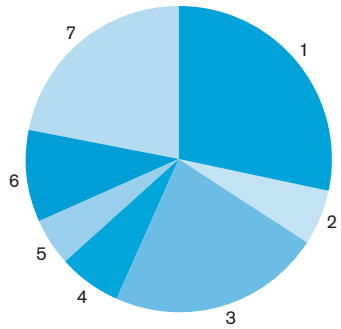

1	Afrique	28.6%
2	Pays arabes et du Moyen-Orient	5.7%
3	Asie et Pacifique	22.5%
4	Europe centrale et orientale, Asie centrale et Caucase	6.6%
5	Caraïbes	5.0%
6	Amérique latine	9.8%
7	Monde	21.8%

Note: Les activités de la catégorie «monde» ne sont pas destinées à une région particulière. Elles comprennent les cours organisés à Genève et les ateliers thématiques.

Tableau 1 : Assistance technique liée au commerce par région, en 2009

Par région	Activités nationales		Activités régionales		Activités globales[1]		Autres (conférences, réunions, etc.)		Total	
	Nombre d'activités	En % du total des activités	Nombre d'activités	En % du total des activités	Nombre d'activités	En % du total des activités	Nombre d'activités	En % du total des activités	Nombre d'activités	En % du total des activités
Afrique	67	36	36	32	1	2	27	28	131	29
Pays arabes et du Moyen Orient	10	5	13	12	0	0	3	3	26	6
Asie et Pacifique	58	31	28	25	0	0	17	18	103	22
Europe centrale et orientale, Asie centrale et Caucase	18	10	9	8	0	0	3	3	30	6
Caraïbes	9	5	12	11	0	0	2	2	23	5
Amérique latine	23	13	13	12	0	0	9	9	45	10
Sous total	185	100	111	100	1	2	61	63	358	78
Monde	0	0	0	0	64	98	36	37	100	22
Total	**185**	**100**	**111**	**100**	**65**	**100**	**97**	**100**	**458**	**100**

[1] Les activités dites «globales» comprennent celles qui ne sont pas destinées à une région particulière, comme les cours organisés à Genève et les ateliers et symposiums thématiques, l'enseignement à distance, les programmes de stages et les activités de conseil sur des questions juridiques (Mémorandum d'accord sur le règlement des différends).